

Conditions Générales de Vente Préparations Mission Masters (Applicables au 1 février 2019)

Le site internet www.missionmasters.fr est un service de :

- Mission Masters III ;
- Située au : 1 Ter rue du Hameau à Saint-Fuscien (80680) ;
- Adresse URL du site : www.missionmasters.fr ;
- Contact mail : team@missionpartiels.fr ;
- Téléphone : 06 33 30 04 32 ;
- R.C.S AMIENS 910 388 479

Article 1. Dispositions générales

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de service (ci-après dénommées « CGV »), constituent l'accord régissant pendant la durée, les relations entre la SARL Mission Masters III dont le siège social est situé au 1 Ter rue du Hameau, 80680 Saint-fuscien, immatriculée RCS Amiens 910 388 479 (ci-après dénommé Mission Masters) et ses clients (ci-après dénommés l'élève) dans le cadre de la vente de prestations de service.

1.2 Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à toutes les préparations proposées par la SARL Mission Masters. Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec Mission Masters impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve de l'élève aux CGV exposées ici.

1.3 L'élève déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant l'achat de l'une des formules de préparation de Mission Masters.

1.4 Les CGV sont mises à dispositions de l'élève sur le site internet de Mission Masters et peuvent également lui être communiqués sur simple demande.

1.5 Mission Masters se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. En cas de modifications des GCV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée peut-être remise à l'élève sur simple demande.

Article 2. Nature de la prestation

Mission Master est un institut de préparation privée qui à vocation à accompagner les élèves pour la préparation des examens universitaires ainsi que les candidatures à toute formation sélective dans le domaine du Droit par le biais d'une préparation en présentiel ou à distance. La SARL a pour objet la formation et l'enseignement, la conception et la commercialisation de supports d'enseignement ou de formation y compris informatiques (logiciels et e-learning) et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Article 3. Informations précontractuelles

3.1 Préalablement à l'achat et à la conclusion du contrat, ces CGV sont à disposition de l'élève sur le site internet Mission Masters, qui reconnaît les avoir reçus.

Des informations claires et compréhensibles sont transmises à l'élève, soit directement par le site internet, soit par le présent document :

- Les caractéristiques essentielles de la préparation ;
- Le prix de la préparation ;
- La date à laquelle Mission Masters s'engage à délivrer la formation, quel que soit et toute autre condition contractuelle ;
- Les informations relatives à l'identité de Mission Masters, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités ;
- Les modalités prévues pour le traitement des réclamations ;
- La durée du contrat.

3.2 Mission Masters communique à l'élève et met également à disposition sur la page « mentions légales » de son site internet les informations suivantes :

- Statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact et de communiquer avec Mission Masters ;
- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

Article 4. L'inscription aux préparations

4.1 Toute inscription parvenue à Mission Masters est réputée ferme et définitive et entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation de paiement des préparations commandées.

4.2 Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, l'élève ou son représentant doit retourner un devis signé.

4.2 L'inscription à la préparation choisie ne sera validée qu'après acceptation du paiement Carte Bleue par la banque ou réception par Mission Masters de l'intégralité du montant de la préparation choisie.

4.3 Les personnes mineures doivent impérativement avoir l'accord de leurs parents ou de tout autre représentant légal pour souscrire une préparation Mission Masters. L'autorisation parentale est réputée lorsque la personne mineure valide son inscription et paye la préparation.

4.4 L'archivage des contrats, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément à l'article 1360 du code civil. Ces documents peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

Article 5. Délai de rétractation

5.1 L'élève dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du premier jour ouvrable au lendemain de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier les motifs, ni à payer de pénalités, sauf exceptions prévues par l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

5.2 Le contrat est considéré comme conclu dès la réception du premier paiement des frais d'inscription par Mission Masters.

5.3 Toute rétractation notifiée par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 14 jours et valable donnera lieu à un remboursement par Mission Masters de tous les paiements reçus, au plus tard 14 jours à compter du jour de la notification de la décision de rétractation.

5.4 Le droit de rétractation ne peut être exercé pour toute préparation dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation, après demande de l'élève et renoncement exprès à son droit de rétractation.

5.5 Une fois que la mise à disposition des ressources pédagogiques est effectuée par Mission Masters et à condition que celle-ci soit réalisée sous 48h après la passation de la commande, la signature des Conditions Générales de Vente (matérialisée par la coche correspondante demandée lors de l'étape de validation de la commande) vaut renoncement à ce droit de rétractation.

Article 6. Prix

6.1 Les prix sont fermes et définitifs. Sauf promotion expresse particulière propre à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant sur le site au jour de la commande.

6.2 Les prix sont exprimés en Euro ainsi que toutes taxes comprise.

Article 7. Prix remisé

7.1 Dans le cadre de sa promotion Mission Masters peut proposer des remises ponctuelles limitées dans le temps ou à un nombre d'inscription fixé par avance.

7.2 La promotion ainsi que sa durée est décidée par Mission Masters, la promotion est exprimée par un pourcentage de remise ou par un prix remisé avec l'ancien prix.

7.3 Mission Masters propose des prix promotionnels d'ouverture pour le lancement de son activité qui seront sujets à une augmentation à la fin de la période fixée par Mission Masters.

7.4 Les prix modifiés par des promotions sont exprimés en Euro ainsi que toutes taxes comprises et sont valables seulement pour la période fixée.

7.5 Mission Masters édite et distribue, en outre, des codes promotion utilisables sur tout ou partie des formations proposées sur son site internet. Ces codes promotion prennent la forme d'une chaîne de caractères alphanumériques à renseigner dans le champ « Saisissez un code promo » de la page « Panier » du site internet Mission Masters. À condition que les codes promotion soient correctement renseignés par l'internaute, ceux-ci réduisent le prix de la formation du montant décidé par Mission Masters. Ces codes promotion ne sont utilisables que dans les conditions prévues par Mission Masters présentées à l'article 7.6.

7.6 Seuls les élèves dûment inscrits dans les universités dont sont issues les associations partenaires ou qui se sont directement vu remettre un code promotion par Mission Masters peuvent les utiliser et ainsi profiter de la réduction offerte. En conséquence, toute utilisation ne respectant pas ces conditions, quand bien même celle-ci serait acceptée informatiquement, ne peut donner lieu à la réduction afférente au code promotion utilisé indûment. Dans ce dernier cas, Mission Masters se réserve le droit d'annuler la préparation réservée si un paiement de la part complémentaire (c'est-à-dire du montant égal à la réduction offerte par le code promotion) n'est pas réalisé par l'élève par chèque ou virement sous 7 jours à compter de l'inscription à la préparation.

Article 8. Paiement

8.1 Un paiement en 3 échéances maximum est possible par chèque. Dans ce cas l'intégralité du paiement doit être reçu par Mission Masters en une seule fois le jour de l'inscription définitive à la préparation. Le premier règlement comprend les frais de dossier d'un montant de 150 euros. Le dernier règlement sera encaissé au maximum 3 mois après la fin de la préparation.

8.2 Dans le cas d'un règlement par carte bancaire, un paiement en 3 fois maximum est possible.

8.3 Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un paiement complet.

8.4 Les paiements en ligne sont réalisés par l'intermédiaire des processeurs de paiement tiers Stripe et Paypal.

8.5 En cas de défaut de paiement ou de retard, Mission Masters se réserve le droit d'interrompre sa préparation et de supprimer ses accès à l'espace « e-learning ».

8.6 Les paiements effectués par l'élève ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par Mission Masters.

8.7 Une facture est remise à l'élève par Mission Masters

Article 9. Garantie d'admission ou de validation

9.1 Mission Masters n'est en aucun cas tenu d'une obligation de résultat. Aucune garantie d'admission dans les formations sélectives visées ne peut être donnée aux élèves dans le cadre des préparations dispensées par Mission Masters.

Article 10. Programme égalité des chances

10.1 Une réduction totale ou partielle est proposée par Mission Masters, dans le cadre de son programme « égalité des chances », pour les élèves remplissant les conditions fixées par Mission Masters.

10.2 L'élève doit faire la demande du formulaire via l'adresse e-mail indiquée, qu'il retournera à Mission Masters par mail accompagné des justificatifs demandés.

10.3 Mission Masters se réserve le droit d'accorder ou non une réduction pouvant être totale et partielle après avoir étudié le dossier.

Article 11. Annulation et remboursement

11.1 L'élève peut exercer un droit d'annulation donnant droit à un remboursement, selon les conditions exposées ci-après, même si le délai de rétractation est écoulé au moment de la demande d'annulation.

11.2 L'annulation par l'élève doit être notifiée à Mission Masters par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à l'adresse du siège social de Mission Masters, au plus tard 72h avant le début de la préparation choisie (cachet de la poste faisant foi).

11.3 La notification doit être écrite, datée et signée.

11.4 Toute annulation, notifiée dans les formes et délais mentionnés ci-dessus, d'une préparation souscrite par l'élève, sera intégralement remboursée à l'exclusion d'une retenue forfaitaire pour frais de dossier d'un montant de 150 euros.

11.5 Passé le délai visé à l'article 12.2 ou à défaut du respect des conditions fixées ci-dessus aucun droit au remboursement ne sera reconnu par Mission Masters.

11.6 Le remboursement sera réalisé par Mission Masters par virement dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de l'annulation dûment notifiée.

Article 12. Règlement intérieur

12.1 L'élève inscrit à l'une des préparations Mission Masters déclare avoir lu et s'engage à respecter le règlement intérieur mis à disposition dans son espace.

Article 13. Propriété intellectuelle

13.1 Tous supports matériels ou immatériels mis à disposition ou remis à l'occasion à l'occasion des préparations ou à disposition sur le site internet de Mission Masters est la propriété de Mission Masters.

13.2 L'élève s'engage à ne faire aucun usage de ces supports susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Mission Masters et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

13.3 Toute reproduction, modification ou transmission à des tiers de tout ou partie des supports décrits précédemment est interdite et donnera lieu, d'une part à l'exclusion immédiate et définitive de l'élève de la préparation, sans remboursement et sans préavis et d'autre part à des poursuites judiciaires.

Article 14. Droit applicable et juridictions compétentes

14.1 Les présentes CGV et tout contrat signé entre les parties sont régis par le Droit français. Le tribunal compétent est le tribunal d'instance pour les litiges dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 euros ou le tribunal de grande instance pour les litiges dont le montant est supérieur à 10 000 euros. Il en est ainsi pour les règles de fonds comme pour les règles de forme.

14.2 En cas de litige ou de réclamation, l'élève s'adressera en priorité à Mission Masters pour obtenir une solution amiable.

14.3 Tous les litiges, à propos de l'exécution ou de l'interprétation des présentes CGV et autres contrats, qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre Mission Masters et l'élève, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Les tribunaux compétents désignés sont les tribunaux de Paris.

Article 15. Langue des CGV et autre contrat

15.1 Les présentes CGV et autres contrats provenant de Mission Masters sont rédigés en langue française. Dans le cas où ces documents seraient traduits en une ou plusieurs autres langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 16. Protection des données personnelles

16.1 Les informations à caractère personnel qui sont collectées, sont uniquement utilisées par Mission Masters dans la mise à disposition des services en ligne et pour la préparation souscrite par l'élève.

16.2 Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2006, l'élève dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de consultation, de modification et de suppression des données communiquées auprès de Mission Masters.

16.3 Mission Master conservera les données liées à la préparation souscrite par l'élève pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à la réalisation de la préparation.

16.4 Mission Masters dispose d'une politique de protection des données à caractère personnel, à jour des dispositions en vigueur, librement consultable sur le site internet de Mission Masters.

Article 17. Éligibilité aux candidatures en Masters.

17.1 L'élève doit vérifier avant de s'inscrire à l'une des préparations Mission Masters qu'il est bien éligible aux formations qu'il souhaite préparer auprès de Mission Masters.

17.2 Mission Masters ne pourra être tenu responsable dans le cas où l'élève ayant souscrit une préparation n'est pas éligible à la sélection en parcours Masters (1 ou 2). L'élève qui s'aperçoit au cours de la formation qu'il n'est pas éligible à une des formations préparées ne pourrait exiger un remboursement.

17.3 Dans les cas élève doit valider le diplôme requis pour être éligible à l'une des formations à laquelle il est candidat. Mission Masters ne pourra être tenu responsable dans le cas où l'élève inscrit à l'une des préparations ne pourrait être admis à l'une des formations visées pour cause de non validation du diplôme requis.

17.4 L'élève doit lui-même s'inscrire aux formations auxquelles il souhaite être candidat, Mission Masters n'étant pas en charge de l'inscription administrative et pédagogique, nous ne pourrions être tenus responsable dans les cas où l'élève ayant suivi la préparation ne s'inscrivait pas aux formations auxquelles il souhaitait être candidat.

Article 18. Autorisation de diffusion d'image

18.1 L'élève accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image dans le cadre de la promotion des préparations Mission Masters, notamment sur le site internet de Mission Masters ainsi que leur reproduction sur quelque support que ce soit actuel ou futur pour la durée de vie des documents réalisés.

18.2 L'élève renonce également à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de Mission Masters qui trouverait son origine dans l'exploitation de leur image dans les conditions visées à l'art. 19.1.